



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2016-49

Objet : Délibération portant sur la politique sportive de la Communauté de communes

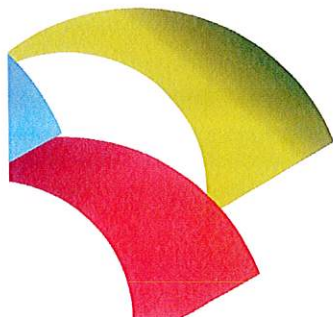
Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	4	L'an 2016, le 13 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis au « carré des forges » à Fargues Saint Hilaire, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	01/XII/2016		
Date d'affichage	02/XII/2016		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon		Frédéric COUSSO
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161215-2016-49-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2016



N° 2016-49

Objet : Délibération portant sur la politique sportive de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Vu les statuts de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Considérant les travaux de la commission compétente

Considérant les travaux des commissions « culture et sport », « enfance et jeunesse » et « développement durable » réunies le 30 novembre 2016

Considérant les travaux de la commission des finances en date du 22 novembre 2016

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 29 novembre 2016

Rapport de synthèse :

La politique sportive de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" s'organise autour d'actions mobilisant les forces déjà existantes du territoire en leur donnant des outils pour mener des animations conjointes et innovantes.

Cette démarche a pour ambition de porter un regard neuf sur les pratiques et d'offrir aux habitants une complémentarité avec les actions déjà menées en mobilisant finalement un budget réduit.

Cette année encore le moment fort a été la manifestation « A Pied A Vélo » qui pour sa 6^{ème} édition organisée par la commune de Carignan de Bordeaux a remporté un vif succès et confirmé son incontestable valeur intergénérationnelle. Autour d'une mobilisation importante des bénévoles associatifs, d'élus-es de toutes les communes, au nombre de 120, plus de 800 participants-es ont pu découvrir de nouveaux itinéraires proposés par les associations sportives de randonnées, de cyclo et de VTT, chacun à son rythme entre amis-es ou en famille. Cette édition clôturait aussi le tour complet de notre intercommunalité avec une volonté de créer et de pérenniser une INDENTITE SPORT DE NATURE COTEAUX BORDELAIS. Les objectifs affichés lors de sa première édition en 2011 de :

- Découvrir le territoire autrement,
- Mettre en valeur les communes des Coteaux Bordelais.
- Pratiquer un sport de nature en famille.
- Sensibiliser la population à la pratique sportive familiale sur son territoire.
- Faire du lien entre les acteurs politiques, économiques, sociaux, culturels et sportifs.
- Clôturer la manifestation autour d'un moment de convivialité et de partage
- Pérenniser la manifestation avec une implication constantes des élus-es.

ont été atteints.

Cette manifestation qui se déroule le premier dimanche du mois d'octobre est devenue incontournable dans le calendrier des animations proposées par la communauté des communes.

En parallèle, la communauté des communes a mené une étude sur les associations sportives dans le but de mieux les connaître et de cerner les enjeux auxquels elles sont confrontées quotidiennement.

Plus de 65 % de taux de réponse au questionnaire proposé. Les questions portaient sur les effectifs, les manifestations, le budget ou encore la gouvernance, et avaient pour objectif de dégager les premières grandes thématiques sur lesquelles la communauté de communes pourrait à l'avenir réfléchir. De manière générale les associations de la communauté des communes sont à l'image du territoire ; à l'échelle humaine et accessible. L'offre sportive est très intéressante puisque plus de 30 disciplines sportives sont proposées.

Les thématiques qui reviennent le plus sont ;

- mieux connaître le rôle de l'intercommunalité,
- une certaine inquiétude sur le partage ou la mutualisation des équipements sportifs,
- la nécessité d'une meilleure harmonisation des pratiques et des cotisations.

Enfin de nombreux éléments de réponse permettront de mieux évaluer les associations qui pourraient être en mesure de participer à la mise en place du CAP 33 sur notre territoire, notamment grâce au professionnalisme de leur encadrement.

Dans cet esprit, il est proposé :

1. de reconduire la manifestation communautaire "A Pied A Vélo" le dimanche 1er octobre 2017, sous sa forme actuelle pour un montant équivalent aux dépenses 2016, soit 4 000 €, y compris la communication. Une ligne budgétaire supplémentaire devra peut-être être prévue sur la sécurité imposée dans le cadre du plan Vigipirate si celui-ci est maintenu.
2. de formaliser au Conseil Départemental notre intention de mettre en place CAP 33 sur notre territoire à partir des vacances estivales 2017 et de l'organiser en fonction des propositions et des décisions qui ont été prises, après la réunion de présentation réalisée par le référent du Conseil départemental (M. Bruno Rios), le 30 novembre au siège de la communauté de communes, au profit des membres des commissions Culture / Sport, Environnement, et Enfance Jeunesse.
En accord avec la commission des finances il a été jugé possible de mobiliser une ligne budgétaire à hauteur de 10 à 15 K€.
3. de procéder à l'élaboration par le service communication de la communauté de communes, d'un guide des pratiques sportives intercommunales, cela dans la logique des travaux sur le diagnostic territorial que nous avons engagé au printemps dernier.
4. de solliciter les services de l'Animation et des Pratiques Sportives de la Direction des Sports et de la Vie Associative du Département de la Gironde, pour nous apporter ses compétences et ses services dans le cadre des nouvelles modalités de gestion du PDIPR (plan départemental des itinéraires « promenade et randonnée »).
Cette intervention se fera au travers d'une aide technique en matière d'ingénierie qui pourra se traduire par la numérisation du PDIPR existant (tracés, données techniques et juridiques), d'une aide à la sélection partagée des boucles et des itinéraires confiés en maîtrise d'ouvrage et en entretien, ainsi que sur des aides financières complémentaires par la constitution du dépôt d'un dossier relatif à une demande de subvention à la création ou à la gestion d'ESI (espaces, sites, et itinéraires) ou d'un IPR (itinéraire promenade et randonnée), en fonction des critères d'éligibilité ouvrant droit à une aide financière.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de valider la politique sportive telle que présentée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 13 décembre 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JÉAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161215-2016-49-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2016